



**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 13 septembre 2022 – 20h00**

Etaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, Mme PLANCHON Anne-France, Mr LARDON Damien, Mrs CISSE Emmanuel, DESCHOOLMEESTER Denis, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, Mmes LE BRETON Carole, POITOU Céline, TOUCHARD Annabelle, VAILLANT Mikaëla, RAGOT Christelle, Mr VERITE Mickaël.

Étaient absents excusés : Mr MARAIS Jean-Claude (procuration à Mr HUBERT), Mme MOISE Tania (Procuration à Mme PLANCHON), Mr GUILLIN Benoît (procuration à Mr DESCHOOLMEESTER), Mme FOUGERAY Sandrine (procuration à Mr ESNAULT).

Était absente : Mme GARNIER Christelle.

Secrétaire de séance : Mme VAILLANT Mikaëla.

Convocation et affichage : 06 septembre 2022

Membres en exercice : 19 présents : 14 votants : 18

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL 7 JUIN 2022 ET DU 5 JUILLET 2022

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés approuve le procès-verbal du conseil municipal de la séance du 7 juin 2022.

Tous les élus n'ayant pas reçu le procès-verbal du 5 juillet 2022, celui-ci sera approuvé lors du prochain conseil.

REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DU LOTISSEMENT DES PINS (D. 39/2022) :

Mr le Maire rappelle au conseil municipal l'acquisition de plusieurs parcelles sur la commune :

- les parcelles « Letertre »,
- la parcelle « Rapicault »,
- la parcelle « Mear »,
- la parcelle « Jouanneau »,
- la parcelle « Jarry »,

Pour la réalisation du projet du lotissement des Pins, nous devons emprunter 1 000 000 TTC et pour ce faire, Mr le Maire a sollicité plusieurs établissements financiers :

- le Crédit Agricole,
- le Crédit Mutuel,
- la Société Générale,
- la Banque Postale,
- la Banque des Territoires : Caisses des Dépôt et Consignations.

A ce jour, seulement le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole et la Banque des Territoires ont répondu.

Mr le Maire informe que la Banque des Territoires ne propose pas d'emprunt correspondant à notre besoin.

Mr le Maire expose les propositions du Crédit Mutuel et Crédit Agricole :

PRÊT A TAUX FIXE - ECHEANCES CONSTANTES

	Crédit Mutuel		Crédit Agricole	
	REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL			
Durée	8 Ans	10 Ans	8 Ans	10 Ans
Taux	1,82%	2,05%	2,69%	2,77%
Échéance	33 651,10 €	27 713,78 €	34 837,57 €	28 708,06 €
	REMBOURSEMENT ANNUEL			
Durée	8 Ans	10 Ans	8 Ans	10 Ans
Taux	1,84%	2,07%	2,69%	2,77%
Échéance	135 570,08 €	111 734,65 €	140 599,49 €	115 858,62 €
Frais de dossier	1 000 €			
Modalité de déblocage	Par tranches dans les 3 mois		Total dans les 3 mois	

PRÊT A TAUX FIXE - ECHEANCES DEGRESSIVES

	Crédit Mutuel		Crédit Agricole	
	REMBOURSEMENT TRIMESTRIEL			
Durée	8 Ans	10 Ans	8 Ans	10 Ans
Taux	1,79%	2,02%	2,69%	2,77%
1ère échéance	35 725,00 €	30 050,00 €	37 975,00 €	31 925,00 €
Dernière Échéance	31 389,84 €	25 126,25 €	31 460,16 €	25 173,13 €
	REMBOURSEMENT ANNUEL			
Durée	8 Ans	10 Ans	8 Ans	10 Ans
1ère échéance	143 100,00 €	120 400,00 €	151 900,00 €	127 700,00 €
Dernière Échéance	127 262,50 €	102 040,00 €	128 362,50 €	102 770,00 €
Frais de dossier	1 000 €			
Modalité de déblocage	Par tranches dans les 3 mois		Total dans les 3 mois	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

✓ **AUTORISE** Mr le Maire à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de 1 000 000 Euros dont le remboursement s'effectuera sur la durée de 8 ans.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

Le taux nominal de l'emprunt sera de 1.82 % : Taux Fixe,

Le montant de l'échéance trimestrielle s'établira à 33 651.10€ : Echéance Constante

Les frais de dossier d'un montant de 1 000 € seront prélevés au 1er déblocage de prêt.

Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place et donne le cas échéant délégation à Mr ESNAULT en sa qualité de 1^{er} Adjoint pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour et pouvoir de Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme POITOU Céline : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mr VERITE Mickaël : Pour

PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE (D. 40/2022) :

Mr le Maire propose de mettre en place un plan d'action pour réduire la consommation d'énergie. Les actions qu'il souhaite engager portent sur plusieurs aspects :

Il propose notamment que les élus s'interrogent sur une réflexion générale de réduction de consommation d'énergie comme des ombrières de parking, des récupérateurs d'eau

Chauffage école et mairie :

- La mise en place d'un nouveau réseau de chaleur afin de remplacer l'actuel obsolète et énergivore.
- Baisse de la température à 19° dans les bâtiments communaux. Également, Mr le Maire s'interroge pour fermer les radiateurs des sanitaires de l'école élémentaire.

Eclairage public :

Il propose une coupure générale de l'éclairage public à 21h. Après renseignement auprès du service SVP (service juridique), il n'y a aucune obligation de la part de la collectivité de mettre en place un éclairage public.

La seule obligation reste de répertorier les points estimés dangereux et mettre en place une sécurité adéquate.

Ecole :

- Installation par exemple de boutons équipés d'une minuterie ou de détecteurs de mouvements,
- Campagne de sensibilisation des enseignants.

Autres :

- Campagne de sensibilisation auprès des administrés via Facebook, site de la commune par exemple.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **DECIDE** d'éteindre l'éclairage public à 21 h à partir du 3 octobre 2022 pendant les jours de la semaine et le week-end.
- ✓ **DECIDE** de laisser la rue principale éclairée jusqu' à 23 h sous réserve que cette solution soit techniquement possible.
- ✓ **DECIDE** de chauffer tous les bâtiments communaux à une température de 19°.

Il sera demandé au club de Foot d'éteindre aussi les lumières du terrain à 21h.

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour et pouvoir de Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme POITOU Céline : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mr VERITE Mickaël : Pour

ACQUISITION D'UN TRACTEUR NEUF (D. 41/2022) :

Comme évoqué, lors d'un précédent conseil municipal, Mr le Maire propose d'acquérir un nouveau tracteur en remplacement de l'actuel non conforme et dangereux pour la sécurité des agents communaux.

Mr le Maire laisse la parole à Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint.

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint présente deux devis et modèles de tracteurs avec chargeur, benette et broyeur :

- Tracteur New Holland d'un montant de 50 850 HT et un broyeur d'un montant de 5 650 HT soit un total de 56 500 HT - 67 800€ TTC
- Tracteur Deutz d'un montant de 50 500 HT et un broyeur d'un montant de 7 800 HT soit un total 58 300 HT - 69 960 HT

Il informe que le tracteur New Holland se démarque positivement par l'existence d'un inverseur hydrostatique. Une reprise de l'ancien tracteur est possible.

La commande doit être passée actuellement pour une livraison du tracteur en 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir l'offre du tracteur avec chargeur, benette et broyeur New Holland présentée par l'entreprise PEAN pour un montant de 50 850 HT avec un broyeur d'un montant de 5 650 HT soit un total de 56 500 HT - 67 800€ TTC.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire ou un représentant à signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour et pouvoir de Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
Mr LARDON Damien : Pour
Mr CISSE Emmanuel : Pour
Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
Mr LE BOUCHER Franck : Pour
Mr JUGE Didier : Pour
Mme LE BRETON Carole : Pour
Mme POITOU Céline : Pour
Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
Mme RAGOT Christelle : Pour
Mr VERITE Mickaël : Pour

CABINET MEDICAL

Mr le Maire informe des nouveaux horaires du cabinet médical,

Lundi : 8h00-12h00/13h30-17h00

Mardi : 8h00 -14h00

Mercredi : 8h00-15h00

Jeudi : 8h00-14h00

Vendredi : 8h00-12h00/13h30-17h30

Samedi : deux samedis par mois 8h00-13h00

Et du secrétariat du cabinet médical :

Lundi : 8h30-15h30

Mardi : 8h30-17h00

Mercredi : 8h30-12h00

Jeudi : 8h30-17h00

Vendredi : 8h30-16h30

Samedi : deux samedis par mois 8h30-12h00

Il laisse la parole à Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe.

Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe, rappelle la convention de mise à disposition du cabinet médical, matériel médical et logement habitation : Cette convention met à disposition gratuitement un local professionnel, certaines charges (eau, électricité, téléphone, abonnement internet) et certaines prestations informatiques (location matériel et maintenance...).

Elle informe que la plupart des échéances incluses dans cette convention s'achèvent en fin d'année et qu'elle reviendra plus précisément en détail à ce moment-là.

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE (D. 42/2022)

Mr le Maire informe que l'agent postal communal est actuellement en congé maladie. Nous avons recruté un agent en remplacement. Ayant déjà, une autre activité professionnelle, nous sommes confrontés à un dépassement du temps de travail effectif hebdomadaire avec le cumul des deux postes.

Mr le Maire propose plusieurs solutions :

1^{ère} solution : fermeture jeudi après-midi,

2^{ème} solution : réduction de l'amplitude horaire journalière.

3^{ème} solution : recrutement d'un agent supplémentaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- ✓ **SOUHAITE** garder les horaires habituels de la poste,
- ✓ **DECIDE** de recruter temporairement un agent afin effectuer les horaires du jeudi après-midi et samedi matin.

Vote :

Mr HUBERT Jean-Paul : Pour et pouvoir de Mr MARAIS Jean-Claude : Pour
 Mr ESNAULT Raymond : Pour et pouvoir de Mme FOUGERAY Sandrine : Pour
 Mme PLANCHON Anne-France : Pour et pouvoir de Mme MOISE Tania : Pour
 Mr LARDON Damien : Pour
 Mr CISSE Emmanuel : Pour
 Mr DESCHOOLMEESTER Denis : Pour et pouvoir de Mr GUILLIN Benoît : Pour
 Mr LE BOUCHER Franck : Pour
 Mr JUGE Didier : Pour
 Mme LE BRETON Carole : Pour
 Mme POITOU Céline : Pour
 Mme TOUCHARD Annabelle : Pour
 Mme VAILLANT Mikaëla : Pour
 Mme RAGOT Christelle : Pour
 Mr VERITE Mickaël : Pour

PAGE FACEBOOK :

Mr le Maire informe que la page est désormais créée et laisse la parole Mikaëla VAILLANT, Conseillère municipale.

Celle-ci informe que la création de la page s'est très bien passée et deux premières publications ont été effectuées à ce jour.

Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe, précise qu'il ne s'agira que de publications et d'informations descendantes.

LA FIBRE :

Les entreprises ont besoin de rapidité, de fiabilité et de sécurité. Des besoins auxquels répondent parfaitement les offres internet Pro. En matière de rapidité, les forfaits internet pro délivrent un débit en fibre jusqu'à 1 Gb/s au minimum. En matière de fiabilité, ils proposent la continuité de service avec l'Internet garanti zéro coupure. L'Internet garanti, c'est l'une des promesses des offres internet Pro. En effet, les opérateurs garantissent tous la continuité de services et proposent une solution en cas de coupure sur le réseau fibre, afin que les entreprises puissent bénéficier en permanence d'une connexion à Internet. Ils mettent à votre disposition une **connexion de secours** qui prend la forme d'une box de prêt, d'une clef 4G avec de la data ou de gigas supplémentaires sur votre ligne mobile. En cas de panne, c'est elle qui prend le relais. C'est la **garantie zéro coupure**.

En matière de sécurité, ils incluent souvent des outils pour protéger ses équipements et ses données. Enfin, avec une offre internet pro, les entreprises bénéficient d'un service clients qui leur est dédié et d'une Garantie de Temps d'intervention, pour une assistance la plus rapide possible. En cas de coupure sur votre ligne fibre, les opérateurs fournissent aux entreprises une

connexion de secours. Mais, comme il ne peut s'agir que d'une solution provisoire, ils vous garantissent aussi l'intervention d'un technicien, sur votre lieu de travail ou à distance, dans un court délai.

Mr le Maire propose de raccorder les bâtiments communaux à la fibre. Celle-ci devient nécessaire notamment à la mairie et à la France services, l'ouverture des pages de navigation et même l'accès à certains de nos logiciels est de plus en plus long et génère une perte de temps pour la collectivité.

Mr le Maire a demandé et réceptionné des devis de :

- Sarthe Fibre
- Vistandcom

Il informe qu'un troisième devis est en attente de la société Delta Technologie.

Il explique que les deux devis reçus manquent de précisions et aucun comparatif ne peut être effectué à l'état actuel de ces devis.

Ce sujet est reporté au prochain conseil.

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :

Dans le cadre des délégations du conseil municipal données au Maire, par délibération du 25/05/2020 :

Mr le Maire informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

- 2022/Z0018 : 7 rue Armand Charbonnier,
- 2022/Z0019 : 7 Place de Verdun,
- 2022/Z0020 : 6 Impasse des Ormeaux,
- 2022/Z0021 : 7 Place de Verdun,
-

Mr Le Maire informe de la réception des devis suivants :

- Manutan Collectivité : conteneurs pour un montant de 258.00 HT soit 309.60 TTC
- Agrimot 72 : adaptateur taille haie pour un montant de 262.00 HT soit 314.40 TTC
- Rural Master : débroussailleuse pour un montant 332.50 HT soit 399.00 TTC

PAROLES AUX ADJOINTS

Mr ESNAULT, 1^{er} Adjoint informe que :

- La sécurisation du trajet de l'école avec une mise des barrières est achevée.
- Le trottoir rue des Tisserands est terminé. Il informe que l'installation d'un plateau a été refusé par le Département et il propose l'installation d'un radar pédagogique solaire.

Mme PLANCHON, 2^{ème} Adjointe informe que :

- L'inauguration de l'Espace France Service aura lieu le 7 octobre 2022 à 17h45.

- Les premières démarches pour la mise en place des titres sécurisés ont été effectuées avec notamment un rendez-vous avec la société Orange pour l'installation d'une ligne sécurisée. Une réflexion est portée pour la mise en place d'une plateforme de prise de rendez-vous des titres sécurisés.

Mr LARDON, 5^{ème} Adjoint, informe que :

- La rentrée scolaire s'est bien passée. Néanmoins, il reste certain calage à faire avec la cantine.
- Une nouvelle ATSEM a été recrutée et nous avons reçu 38 CV pour un remplacement d'un mois.
- Il reste encore à recruter un agent pour la surveillance de la pause méridienne.
- Il informe qu'il y a eu lieu une réunion avec l'association cantine de l'école sur le devenir de la gestion de la cantine.
Les parents d'élèves ont été informés de la possibilité de l'interruption du service de la cantine puisque la pérennité de l'association est en jeu. L'Assemblée Générale a lieu le 23 septembre 2022.
- Des bouchons d'oreilles sont prévus pour les Atsem et les agents de surveillance de la pause méridienne.
- La collecte des jeux faite par le Conseil municipal des Jeunes a bien fonctionné et un rendez-vous « Atelier » est programmé pour le mercredi 21 septembre 2022.
- Un projet artistique « Street Art » avec des artistes sur un mur de l'école maternelle est en cours. Ces artistes se proposent de faire dans l'année des expositions temporaires.

INFORMATIONS DIVERSES

- La proposition de réunion du personnel pour le 1 octobre 2022 est reportée car il y a en même temps un Conseil municipal des Jeunes.
- L'Assemblée Général de l'association des parents d'élèves aura lieu le 22/09/2022.
- Les travaux pour l'enduit de la maison dite « BRILLANT » sont à terminer.
Il reste la couche de peinture pour la partie basse dans la rue du 11 novembre.
- Le four de la cantine n'est pas arrivé.

COURRIERS

- D'une administrée,
- D'Agés et vie,
- Sur la Gestion de la restauration scolaire.

Séance levée à 22h45

Le Maire,

Jean-Paul HUBERT

